

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DPE 83 Signature d'une convention avec VEWIN, association des compagnies d'eau potable néerlandaises, fixant les conditions de participation de la Ville de Paris au programme EBC « benchmarking » sur les services d'eau et assainissement européens, sur la base des données 2010.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec VEWIN, association des compagnies d'eau potable néerlandaises, une convention fixant les conditions de participation de la Ville de Paris au programme EBC « benchmarking » sur les services d'eau et assainissement européens, sur la base des données 2010 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à signer avec VEWIN, association des compagnies d'eau potable néerlandaises, une convention fixant les conditions de participation de la Ville de Paris au programme EBC « benchmarking » sur les services d'eau et assainissement européens, sur la base des données.

Article 2 : Les dépenses correspondantes, d'un montant de 8.500 euros, seront imputées sur l'article 6281 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2011.